

Tableau 8
Impôt total à payer selon le genre de fiducie, 2017 à 2021

Genre de fiducies	2017	2018	2019	2020	2021
Fiducie testamentaire	662 970	690 645	701 284	729 119	1 308 005
Fiducie personnelle	398 477	532 273	642 745	507 457	739 944
Fiducie en faveur de soi-même	38 024	82 351	60 166	116 050	131 527
Fiducie déterminée	177 008	96 512	177 428	108 978	384 992
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	15 771	56 745	17 436	17 745	39 386
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	948	0	0	0	242
Fiducie réputée résidente	32 085	30 510	61 999	69 143	149
Fiducie d'investissement à participation unitaire	132 776	10 178	0	0	33 216
Organisme communautaire	0	0	0	0	0
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	6 861 642	3 714 992	7 367 279	8 958 301	11 687 327
Régime de prestations aux employés	493	498	350	0	0
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	0	0	0	0	0
Fiducie d'employés	0	0	0	0	0
Organisme à but non lucratif	3 548	2 819	0	0	2 855
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	0	0	0	0	7 898
REER, FERR, REEE, REEI, et CELI	2 582	3 863	0	5 411	6 598
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	0	0	0	0	0
Fiducie de santé et de bien-être	228	693	164	0	0
Fiducie de prestations à vie	2 446	1 638	0	1 592	1 756
Total	8 334 750	5 233 376	9 161 120	10 536 946	14 366 169

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un zéro [0] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les montants comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
4. Les montants sont calculés en utilisant les revenus indiqués à la ligne 84 de la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3. Ces montants incluent l'impôt fédéral, l'impôt provincial ou territorial et l'impôt de la partie XII.2.
5. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
6. Ce sont les montants totaux d'impôt à payer par les fiducies avant l'application des crédits d'impôt remboursables. Par exemple, le remboursement au titre des gains en capital.
7. Les données datent d'août 2023.
8. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
9. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.